



**Pôle d'Equilibre
Territorial Rural du
Pays du Val d'Adour**

*Marché public de prestation intellectuelle
Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 et R
2122-8 du code de la commande publique*

**Elaboration d'un Plan Climat Air Energie
Territorial mutualisé à l'échelle du Pays
du Val d'Adour**

Date limite de réception des offres : 30 Septembre 2021 à 17H00

**REGLEMENT DE CONSULTATION
Juillet 2021**

Sommaire du règlement de consultation

- 1. Personne publique contractante**
- 2. Objet de la consultation**
- 3. Mode de passation du marché**
- 4. Forme et décomposition du marché**
- 5. Caractéristiques du marché**
- 6. Modes de dévolution du marché**
- 7. Contenu du dossier de consultation**
- 8. . Contenu des plis**
- 9. Critères de sélection des offres**
- 10. Critères de jugement des offres**
- 11. Délai de validité des offres**
- 12. Date limite et modalités de remise des plis**
- 13. Procédures de recours**
- 14. Renseignements complémentaires**

Article 1. Personne publique Contractante

Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Val d'Adour
64 Rue Darricau
65700 Maubourguet
Tél : 05 62 96 44 88
Mail : petr.paysduvaldadour@orange.fr

Article 2. Objet de la consultation

La mission d'élaboration du Plan Climat Air Energie de façon mutualisée à l'échelle du Pays du Val d'Adour comprend :

- La réalisation d'un diagnostic territorial réglementaire ou « profil Air Energie Climat »,
- L'élaboration d'une stratégie,
- L'élaboration d'un programme d'actions et du dispositif de suivi-évaluation
- L'élaboration d'une Evaluation Environnementale sur les 3 EPCI suivant : Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM), Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG), Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA).
- Les dépôts et enregistrements des PCAET

La description détaillée de la prestation attendue est précisée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 3. Mode de passation du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public à procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés publics.

Article 4. Forme et décomposition du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La mission confiée au prestataire comprend une tranche ferme consistant en :

- l'élaboration du PCAET ;
- la mise en oeuvre et le suivi de la procédure ;
- l'assistance au maître d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de la concertation.

Article 5. Caractéristiques du marché

5.1. Durée

Le délai d'exécution est fixé à 20 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.
Les prestations seront exécutées à compter du 15 Novembre 2021.

5.2. Prix

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire, mentionnés sur la décomposition du prix global et forfaitaire, en euro HT et TTC

Le prix est entendu ferme, non actualisable, non révisable durant la durée du marché.

5.3. Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

5.4. Options

Il est demandé au candidat de chiffrer le tarif d'une journée supplémentaire pour l'organisation et la tenue d'une réunion, dans le cas où des besoins nouveaux apparaîtraient au cours de la mission.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra pas commander plus de 10 réunions supplémentaires.

Article 6. Modes de dévolution du marché

Les candidats peuvent répondre seuls ou sous la forme de groupements conjoints ou solidaires. Conformément à l'article 45 III, il est exigé la nomination d'un mandataire qui sera solidaire du groupement. Le mandataire devra être désigné dans la candidature.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Article 7. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis au candidat comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- L'acte d'engagement
- La décomposition du prix global et forfaitaire

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger à l'adresse internet Profil Acheteur suivante :

<http://www.e-marchespublics.com>

Il pourra aussi être remis gratuitement à chaque entreprise qui en fera la demande par mail.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 8. Contenu des plis

Eléments de candidature :

Chaque candidat devra produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration de sous-traitance (DC4) le cas échéant
- Un document faisant apparaître clairement les qualifications et références des candidats:
 - Liste des principales prestations comparables à celles objets de la consultation, en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années, en indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - Une présentation de la composition de l'équipe d'études et ses compétences et références ;

- Tout document que la maîtrise d'œuvre candidate jugera utile pour l'analyse de son offre.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifiera des capacités de ce ou ces opérateurs et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié notamment en remplissant le point G du DC2. L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

Les membres du groupement peuvent se servir d'un DC1 (ou équivalent) unique. Le DC2 devra être complété par chaque membre du groupement

Eléments de l'offre :

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre :

- Une proposition technique comprenant :
 - la méthodologie adoptée pour chaque étape décrivant les moyens et la méthode proposés par le candidat. Cette note devra apporter toutes les précisions utiles sur l'appréhension du contexte et des problématiques et sur l'organisation et les modalités de travail ;
 - le planning prévisionnel détaillé pour chaque étape
- La décomposition du prix global et forfaitaire, dûment rempli,
- Le planning prévisionnel, retraçant le personnel affecté par tâche dans son offre.
- Le ou les actes d'engagement (DC3)
- Le présent règlement de consultation ainsi que le cahier des charges à accepter sans modification

Article 9. Critères de sélection des offres

Au vu des pièces et renseignements demandés à l'article 8, le pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures dont les capacités économiques, professionnelles et techniques sont estimées insuffisantes.

Article 10. Critères de jugement des offres

Les offres irrégulières, inappropriées seront éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

Critère 1 : la valeur technique (60 points) analysée au regard du cadre réponse et éléments suivants.

- La méthodologie de réalisation et de concertation : le niveau de détail (15 points) et la qualité de la démarche de travail envisagée (15 points)
- Le niveau de détail et la qualité des rendus (10 points)
- L'échéancier méthodologique (5 points) / le temps consacré à la mission (5 points)
- Compétences et références détaillées sur des missions analogues (présentation de la structure, objet et date des missions réalisées, coordonnées des maîtres d'ouvrages) 5 points / composition détaillée de l'équipe technique (moyens humains et techniques mis à disposition pour réaliser les prestations, CV et références du chef de projet et des chargés d'études) 5 points

Critère 2 : le prix (40 points)

Il sera procédé, pour chaque offre, à la somme des points obtenus pour l'ensemble des critères. L'offre recueillant la note la plus élevée sera classée première, les offres suivantes seront classées en fonction de la note obtenue jusqu'à celle qui obtiendra la note la plus basse et sera classée dernière.

En cas d'ex æquo aux termes du classement des offres, c'est le classement du critère de la valeur technique qui départagera les candidats ; en cas d'égalité sur celui-ci, c'est alors le prix qui prévaudra.

En cas de groupement, l'appréciation est globale.

Article 11. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 12. Date limite et modalités de remise des plis

Les candidats peuvent faire parvenir leur offre sur un support papier ou dématérialisée.

Sur un support papier, l'enveloppe portera l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Val d'Adour
64 Rue Darricau
65700 Maubourguet

Les horaires d'ouverture sont : 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

L'enveloppe portera en haut et à gauche la mention :

Offre pour le MAPA « Elaboration Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé à l'échelle du Pays du Val d'Adour » - Ne pas ouvrir avant la séance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'enveloppe sera remise contre récépissé ou parvenir par envoi postal recommandé avec accusé de réception pour le 30 Septembre 2021 à 17H00, dernier délai. La date est celle de la réception et on du cachet de la Poste.

Les offres dématérialisées devront elles aussi parvenir pour le 30 Septembre 2021 à 17H00, dernier délai.

Les dossiers qui seraient envoyés dématérialisés, remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 13. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de PAU
50 Cours Lyautey,
64010 Pau
Tél : 05 59 84 94 40

Adresse internet(U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser auprès du Tribunal administratif de PAU

Article 14. Renseignements complémentaires

Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Val d'Adour
64 Rue Darricau
65700 Maubourguet
Tel : 05 62 96 44 88
Mail : petr.paysduvaldadour@orange.fr

Contact : Véronique SOUBABERE
v.soubabere@val-adour.com